



ANNALES
DE
L'UNIVERSITE
MARIEN NGOUABI

Sciences Économiques et Gestion

VOL. 21, N° 2 – ANNEE: 2021

ISSN : 1815 – 4433 - www.annaesumng.org

Indexation : Google Scholar

ANNALES DE L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION



VOLUME 21, NUMERO 2, ANNEE: 2021

www.annaesumng.org

SOMMAIRE

Directeur de publication

G. ONDZOTTO

Rédacteur en chef

J. GOMA-TCHIMBAKALA

Rédacteur en chef adjoint

Mathias M. A. NDINGA

Comité de Lecture :

AMOUSSOUGA GERO F. V.,
Cotonou (Bénin)
BEKOLO-EBE B., Douala
(Cameroun) BIAO A., Parakou
(Bénin)
BIGOU LARE, Lomé (Togo)
DIATA H., Brazzaville (Congo)
KASSE M., Dakar (Sénégal)
LENGA S. D., Brazzaville (Congo)
MAKOSSO B., Brazzaville
(Congo) MANTSIE R., Brazzaville
(Congo) N'GBO AKE G., Abidjan
(Côte d'Ivoire)
ONDO-OSSA A., Libreville
(Gabon) YAO NDRE, Abidjan
(Côte d'Ivoire)

Comité de Rédaction :

DZAKA KIKOUTA., Brazzaville
(Congo)
MAMPASSI J. A., Brazzaville
(Congo)

Webmaster

R. D. ANKY

Administration - Rédaction

Université Marien Ngouabi
Direction de la Recherche
Annales de l'Université Marien
Ngouabi
B.P. 69, Brazzaville – Congo
E-mail : annales@umng.cg

ISSN : 1815 - 4433

- 1 **Mode d'accès à la terre : quels sont les effets sur la productivité des agriculteurs congolais ?**
MBOULOU S. R.
- 15 **Caractéristiques et déterminants de la pauvreté en Afrique : un état des lieux**
BOUTALEB K, BOUTALEB O
- 32 **Changement climatique et production agricole au Congo**
MOULOU A., OFFELE OKOPOUE J.
- 48 **Perceptions et adaptations au changement climatique dans le sud du Mali**
SOUMAORO T, KONTE M. A., DAGNOKO S
- 66 **Facteurs explicatifs de l'orientation géographique des importations du Congo en Asie et dans l'Union européenne (UE28)**
KOUTIMA BANZOUZI J. M.
- 87 **Ouverture commerciale et croissance économique au Togo**
KPEMOUA P.
- 106 **Incidence de la qualité de la gouvernance sur la dette publique extérieure au Congo**
OKANI ONUO D. P.
- 120 **Effet économique de la pandémie covid-19 sur l'espérance de vie dans les pays de la communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**
KOUDJOM E., ADONKOR K., TSAMBOU A. D.
- 132 **Impacts du changement climatique sur la production du maïs au Mali**
KONTE M. A., SOUMAORO



CARACTÉRISTIQUES ET DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE : UN ÉTAT DES LIEUX

BOUTALEB K.¹, BOUTALEB O.²

¹ Université de Tlemcen

² Simon Kuznets Khakiv National University of Economics,
Email: boutaleb.oussama1992@gmail.com

RESUME

L'objet de cet article porte sur les caractéristiques et déterminants de la pauvreté en Afrique. Ce phénomène revêt une importance particulière inhérente à son étendue et son exacerbation. Ainsi, notre objectif est de faire un état des lieux, de façon synthétique, en fonction des données disponibles, sur cette question de la pauvreté en Afrique. De nombreuses questions demeurent posées ou méritent d'être reposées. À cette fin, notre approche méthodologique, d'essence hypothético-deductive, s'est articulée autour de trois points : le concept de pauvreté et sa mesure, les caractéristiques de la pauvreté qui sévit en Afrique et l'argumentaire explicatif qui impose de reconsidérer les politiques de lutte contre la pauvreté.

Mots-clés : Afrique, pauvreté absolue, pauvreté multidimensionnelle, OMD, croissance.

JEL Classification: D31, I13, I32

ABSTRACT

The subject of this article is the problem of poverty in Africa where this phenomenon is of particular importance inherent in its scope and exacerbation. Many questions remain unanswered or deserve to be asked, starting with what characterizes and determines poverty in Africa. Our objective is to take stock, in a synthetic way, according to the available data, on this question of the poverty Africa. To do this, our methodological approach, which is essentially hypothético-deductive, is based on 3 points:

- 1. Concept of poverty and its measurement.*
- 2. The characteristics of poverty in Africa.*
- 3. The explanatory argument which requires reconsidering the policies of the fight against poverty*

Keywords: Africa, absolute poverty, multidimensional poverty, MDGs, growth,
JEL Classification: D31, I13, I32

INTRODUCTION

La pauvreté est une réalité universelle. Elle s'observe à des degrés divers dans tous les pays. Mais en Afrique, sans doute plus qu'ailleurs, ce phénomène revêt une importance particulière par son étendue et son exacerbation qui se traduisent par un ensemble de manifestations et révoltes populaires d'importance et de conséquences inégales selon les pays. Des revendications à forte dimension sociale, telles qu'un emploi décent, un partage plus équitable des richesses et de meilleures conditions de vie. Autrement dit, une réduction de la pauvreté et une correction des inégalités

Beaucoup de travaux ont déjà été dits et écrits sur la pauvreté, de nombreux colloques et séminaires ont été tenus sur cette problématique. Aussi de nombreux rapports nationaux et internationaux (BM, FMI, OIT, BIT, OCDE, BAD...) en parlent-ils. Toutefois, le sujet est loin d'être épuisé. Le problème est même devenu complexe, car la pensée et la politique économique ne semblent pas, sous nos cieux africains du moins, fournir de réponses adaptées. Les réformes engagées depuis vingt ans dans la plupart des pays africains, sous l'égide ou les conseils des institutions internationales en charge du développement dans le monde (B.M., PNUD, FMI...), n'ont guère été conséquentes. Ces réformes ont produit, au contraire, des impasses sociales et des crises politiques majeures. Ainsi, la recherche d'explications à cette inefficience des politiques de lutte contre la pauvreté ne cesse d'interpeller les chercheurs. De nombreuses questions demeurent posées, ou méritent d'être reposées, à commencer par ce qui caractérise et détermine la pauvreté et les inégalités dans de nombreux pays africains. À cette fin, nous tenterons d'investiguer dans cette contribution. Notre objectif est de faire un état des lieux, de façon synthétique, en fonction des données disponibles, sur la question de la pauvreté en Afrique.

Pour ce faire, notre approche méthodologique, d'essence hypothético-déductive, s'articulera autour de 3 points :

1. Dans un premier point, après avoir très succinctement éclairé la genèse de la problématique de la pauvreté, nous aborderons très synthétiquement, ce que recouvre le concept de pauvreté et sa mesure, autrement dit, sa traduction en indicateurs. Nous considérons qu'il est indispensable d'éclairer sur le plan conceptuel cette notion, dans la mesure où nous estimons que toute étude relative à la pauvreté se révèle difficile en raison de la complexité et la multidimensionalité de ce concept.

2. Dans un deuxième point, nous tenterons, en fonction des données disponibles, de caractériser la pauvreté qui sévit en Afrique, pour bien montrer la dimension des problèmes auxquels sont confrontés de nombreux pays africains.

3. Nous avancerons, enfin, l'argumentaire explicatif qui impose de reconsidérer les politiques de lutte contre la pauvreté à travers une reappréhension des stratégies de croissance et de développement.

1. La genèse de la problématique de la pauvreté

On s'accorde à reconnaître (Bertin, 2007) que les premiers écrits traitant de la question de la pauvreté et de ses manifestations économiques et sociales remontent à la fin du XIXe siècle avec les études de Booth (1887) et Rowntree (1901) sur la situation des ménages les plus pauvres à Londres et en Angleterre. « Ces deux premières études scientifiques et statistiques permettent de mettre en avant la caractérisation économique et sociale des populations indigentes » (Bertin, 2007).

Les études préalables sur les conditions de vie dans la capitale anglaise sous-estimaient selon Booth, largement l'état de dénuement de ces habitants, notamment les déclarations de Hyndman, leader de la Social Democratic Federation qui déclara que 25% des londoniens vivaient à l'époque, dans des conditions misérables. Booth estimait, pour sa part, à plus de 35% de la population londonienne vivant dans des conditions de vie déplorables.

Rowntree différencie, pour sa part, deux types de pauvreté, en se basant sur une évaluation des ressources à dispositions des ménages.

- La première, nommée pauvreté primaire, apparaît dans les familles dont les revenus ne permettent pas de couvrir les nécessités minimales requises pour survivre,

- La seconde, la pauvreté secondaire, peut apparaître dans des familles gagnant suffisamment d'argent pour éviter toute pauvreté primaire, mais dont certaines dépenses sont consacrées à des biens ne couvrant pas les nécessités minimales.

Selon Alexandre Bertin (2007) « Pour atteindre ces résultats, l'auteur collecte un ensemble de données à la fois sur les salaires, les heures travaillées, les besoins nutritionnels, la nourriture consommée ou encore sur le logement et la santé. Ses résultats statistiques lui permettent de proposer des pistes de réformes économiques en faveur d'un soutien financier aux plus pauvres, grâce à la mise en place d'un salaire minimum et de prestations sociales pour les familles nombreuses ».

Ces premières études statistiques sur les conditions de vie des ménages montrent que la caractérisation des situations de pauvreté dépend de beaucoup de facteurs, comme la définition que l'on donne à la notion de pauvreté ou les statistiques et les données qu'on utilise pour évaluer ce phénomène.

Pour caractériser la pauvreté et identifier ses déterminants, l'éclairage conceptuel est donc important. Les définitions s'avèrent prépondérantes dans le traitement que l'on fait de la problématique de la pauvreté et de la sélection des indicateurs statistiques rendant compte du phénomène.

C'est ce qui explique, sans doute, pourquoi le souci de caractériser et de définir la pauvreté est un thème récurrent, non seulement chez les académiciens (Sen, 1983 ; Thorbeck, 2005, Townsend, 2006... et bien d'autres auteurs), mais aussi au sein des

organisations internationales de développement, depuis le début des années quatre-vingt-dix. En effet, en 1990, pour la première fois, la Banque mondiale consacre tout un rapport (B.M., 1990) à cette problématique. De même pour le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) qui, après avoir à la même époque élaboré la notion de développement humain, il avance celle de pauvreté humaine, et propose une série d'indicateurs pour la mesurer. Les travaux initiés par ces institutions internationales, nonobstant les critiques récurrentes qui leur sont adressées, demeurent, des références incontournables.

Aussi, nous nous limiterons essentiellement à une présentation synthétique des différentes acceptions de la pauvreté retenues par ces institutions, les définitions qu'ils en donnent et les indicateurs qu'ils utilisent pour l'évaluer

2. Le concept et la mesure de la pauvreté

2.1. Définitions

La définition de la pauvreté soulève de nombreuses difficultés. Selon le point de vue adopté, on distingue généralement, si on se réfère à Laderchi et al. (2003), quatre approches possibles :

- l'approche monétaire qui est celle qui est communément admise et utilisée. Elle se base sur un revenu ou une consommation, exprimée en dollars, en parité de pouvoir d'achat (PPA) pour les besoins de comparaison. Elle permet de fixer des seuils, comme la ligne de pauvreté.

- l'approche des capacités humaines qui vise à renforcer celles-ci pour permettre l'utilisation de cette capacité pour une vie meilleure et plus libre. Considérant dans ce cadre que les moyens financiers ne sont qu'un instrument pour améliorer le bien-être, en plus des biens publics mis à la disposition des citoyens.

- l'approche de l'exclusion sociale qui entend lutter contre la marginalisation et la privation, même dans les pays riches. Elle

entend donner les moyens aux personnes de participer aux activités sociales.

- l'approche de la participation qui entend faire participer les intéressés eux-mêmes (les pauvres) à la connaissance et l'analyse de leurs conditions de vie et de l'amplitude du phénomène de pauvreté avec, en vue, la perspective de susciter les efforts nécessaires des intéressés par l'amélioration de leur sort.

« Ces différentes approches font face à des problèmes communs : l'espace d'application, l'universalité, l'objectivité, la discrimination entre pauvres et non pauvres ou ligne de pauvreté, l'unité à étudier (individu, famille, etc.) sa nature multidimensionnelle, l'horizon temporel », (Bahri, 2003).

2.1.1. L'approche définitionnelle du PNUD

Le PNUD (2000) distingue et définit trois types de pauvreté : l'« extrême pauvreté », la « pauvreté générale » et la « pauvreté humaine ».

- L'extrême pauvreté est définie de la manière suivante : « une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels, habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux ...

- La « pauvreté générale » : Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires, – tels l'habillement, l'énergie et le logement – et alimentaires ».

- La « pauvreté humaine », quant à elle, est présentée comme « l'absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évités »

Ceci étant, le PNUD fonde ses analyses, depuis 1990, sur les notions de capacité, d'opportunités et de potentialités.

C'est ce qui ressort dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1997 : « Selon le concept de capacité, la pauvreté d'une existence ne tient pas uniquement à l'état d'indigence dans lequel une personne se trouve effectivement, mais également au manque d'opportunités réelles – pour des raisons sociales ou des circonstances individuelles – de bénéficier d'une existence qui vaut la peine d'être vécue et qui est considérée à sa juste mesure ».

Dans la notion de capacité, l'accent est mis sur les potentialités qu'un individu est en mesure ou non de réaliser, en fonction des opportunités dont il dispose. Ces potentialités désignent « tout ce qu'un individu peut souhaiter faire ou être, par exemple, vivre longtemps, être en bonne santé. L'approche de la pauvreté en termes de capacités se concentre sur des états possibles (potentialités), tout en distinguant, lorsque c'est possible, le choix qu'un individu possède, mais néglige délibérément ».

Pour le PNUD, une personne n'est pas uniquement pauvre en raison d'un manque de revenus ou de moyens matériels (l'indigence), mais aussi en raison du manque de choix dont elle dispose effectivement. Dans ce cadre, les capacités « reflètent la liberté de réaliser des potentialités » (PNUD, 1997).

Les choix qui s'offrent aux pauvres, les opportunités, constituent les moyens de réaliser les « potentialités », ces états possibles, ou souhaitables. Ainsi donc pour le PNUD, la pauvreté humaine est intrinsèquement liée à la notion de développement humain, qui a été conceptualisé par le PNUD, au début des années quatre-vingt-dix, sur la base des travaux d'Amartya Sen (1999).

Le développement humain représente, selon les termes du PNUD, l'élargissement des possibilités et des choix offerts aux individus. Plus précisément, « les trois possibilités essentielles sont celles de vivre longtemps et en bonne santé, d'acquérir des connaissances et un savoir, et de pouvoir

accéder aux ressources nécessaires pour vivre dans des conditions décentes ».

C'est par rapport au développement humain que la pauvreté humaine « signifie la négation des opportunités et des perspectives fondamentales sur lesquelles repose tout développement humain, à savoir vivre une vie longue, saine, constructive, et jouir d'un niveau de vie décent, ainsi que de la liberté, de la dignité, du respect de soi-même et d'autrui » (PNUD, 1997).

2.1.2. L'approche définitionnelle de la Banque Mondiale

La Banque Mondiale (1990) opère, pour sa part, une distinction entre « pauvreté absolue » et « pauvreté relative ».

- La pauvreté absolue ou grande pauvreté correspond à un niveau de revenu nécessaire pour assurer la survie des personnes. En général, ce seuil est calculé en fonction d'un régime alimentaire de base.

- La pauvreté relative, par contre, reflète une conception plus axée sur la répartition des revenus ; elle signifie avoir « moins que les autres ». Cette notion est renvoyée à propos de revenu nécessaire pour participer et vivre dans une société particulière (logement, habillement...). Elle traduit l'insuffisance de moyens monétaires pour acheter les biens et services qui permettent de se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner, s'éduquer, se déplacer. Cette insuffisance monétaire conduit à l'indigence par impossibilité de satisfaire aux besoins de base.

Ainsi, l'aspect monétaire est déterminant dans l'approche définitionnelle de la Banque mondiale, même si cette institution évoque les interrelations entre les différentes facettes de la pauvreté, et explique que l'étude approfondie de certains secteurs – ou domaines – est fondamentale pour saisir la pauvreté dans sa complexité. Ces domaines sont la santé et l'éducation, la vulnérabilité (l'incertitude et le risque frappant particulièrement les populations pauvres), le

manque de parole (*voicelessness*) et le manque de pouvoir (*powerlessness*).

En définitive, pour résumer ces approches, on peut relever que, pour le PNUD, « la pauvreté n'est pas un phénomène unidimensionnel, un manque de revenus pouvant être résolu de façon sectorielle. Il s'agit d'un problème multidimensionnel qui nécessite des solutions multisectorielles intégrées » (PNUD 2000). Pour Banque mondiale, la pauvreté a des « dimensions multiples », de « nombreuses facettes », et elle est « la résultante de processus économiques, politiques et sociaux interagissant entre eux dans des sens qui exacerbent l'état d'indigence dans lequel vivent les personnes pauvres » (B.M ,2000).

2.2. La mesure de la pauvreté

2.2.1. L'approche du PNUD : L'IPH (L'Indice de Pauvreté Humaine)

Outre l'IDH, indicateur du développement humain, le PNUD (1997) appréhende la mesure de la pauvreté à travers un indicateur spécifique : l'IPH (indicateur de pauvreté humaine). Celui-ci est centré sur les « déficits rencontrés dans les trois domaines essentiels de l'existence humaine ». L'IPH tel qu'il a été défini par le PNUD est un indicateur qui « se concentre sur trois aspects essentiels de la vie humaine déjà envisagés dans le cadre de l'IDH – longévité, instruction et conditions de vie décentes – mais envisage ces aspects sous l'angle des manques.

Dans le calcul de l'IPH (PNUD, 1997), les insuffisances en termes de longévité sont représentées par le pourcentage de personnes risquant de décéder avant l'âge de 40 ans (P1) et le manque d'instruction est traduit par le pourcentage d'adultes analphabètes (P2). Quant au manque de conditions de vie décentes au niveau économique en général, il est représenté par un sous-indicateur composite comprenant lui-même trois variables : le pourcentage d'individus privés d'accès à l'eau potable (P31), celui des personnes privées d'accès aux services de santé (P32),

et celui des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition (P33). Le sous-indicateur composite P3 s'obtient en calculant la moyenne arithmétique des trois variables P31, P32, P33. On calcule ensuite l'IPH en faisant la moyenne arithmétique des trois indicateurs P1, P2 et P3. L'IPH n'intègre pas la dimension « monétaire » de la pauvreté. Le PNUD considère que « le revenu privé ne saurait rendre compte correctement des ressources économiques dont un individu peut profiter, lesquelles comprennent des services publics essentiels (tels que les infrastructures médicales et l'approvisionnement en eau potable) » (PNUD, 1997).

Si on considère que les individus peuvent également bénéficier des services publics, un indicateur reposant uniquement sur le revenu privé aurait pour conséquence la surestimation de la pauvreté. Pour le PNUD (1997) « L'un des problèmes posés par la mesure de la pauvreté monétaire est que l'application à tous les pays d'un seuil de pauvreté identique peut gravement induire en erreur, parce que la conception du « nécessaire » varie d'une société à l'autre. ». Le PNUD invoque l'argument selon lequel il est difficile d'établir un seuil de pauvreté satisfaisant sur le plan international, et renvoie ainsi au débat qui oppose les partisans de la pauvreté absolue et ceux de la pauvreté relative. Il aurait toutefois été possible de calculer, pour chaque pays, des taux spécifiques pour la pauvreté monétaire.

2.2.2. L'approche de la Banque Mondiale : les seuils monétaires

Les remarques relatives aux divers champs envisagés par la Banque mondiale pour évaluer la pauvreté ne donne pas lieu à la proposition d'un indicateur synthétique à l'instar du PNUD avec l'IPH. La mesure de la pauvreté se limite pour la Banque Mondiale à une évaluation monétaire en se basant sur un critère de revenu (ou de consommation) (B.M. (1990)).

Cette démarche n'est pas nouvelle, car, depuis Rowntree (1901), on mesure cette forme de pauvreté par référence à un seuil de

revenu (ou de consommation) au-dessous duquel on est considéré comme pauvre (Gillie, 1996). Ce Seuil est considéré comme absolu quand il s'appuie sur le revenu nécessaire à l'achat de la ration alimentaire de survie. En comptabilisant le nombre de pauvres en dessous de ce seuil, on obtient alors une mesure de la pauvreté absolue. Ce seuil devient relatif lorsqu'il s'exprime comme une part du revenu moyen ou comme un pourcentage de la population. Dans ce cas, on mesure un niveau de pauvreté relative.

C'est ainsi que la Banque Mondiale (1990) fixe des seuils de pauvreté pour déterminer la catégorie des *income-poor*. Le seuil retenu pour évaluer la pauvreté « absolue » est de 1\$ par jour. Il est ensuite traduit en un seuil « national » (c'est-à-dire en monnaie locale) par le biais d'une formule de parité du pouvoir d'achat. La Banque mondiale retient aussi un seuil supérieur, de 2\$ par jour, égal au double du seuil précédent. Le choix de l'un ou de l'autre dépend du niveau de développement. S'agissant des pays à revenu intermédiaire, comme l'Amérique latine ou certains pays d'Asie, le second seuil est considéré comme un meilleur indicateur de la pauvreté réelle des populations. Le premier seuil est, quant à lui, adapté aux pays les moins avancés, dont l'Afrique subsaharienne.

Outre la fixation de ces seuils de pauvreté, la Banque mondiale utilise d'autres indicateurs qui lui permettent de faire une analyse plus fine, à l'exemple du *headcount ratio*, proportion de personnes se situant sous le seuil de pauvreté appelé également incidence de la pauvreté. S'ajoute, le *poverty gap*, c'est-à-dire la distance des personnes par rapport au seuil de pauvreté, qui vise à déterminer la profondeur de la pauvreté. Il rend ainsi compte du niveau de revenu dont disposent les pauvres, et le compare avec le seuil de pauvreté fixé. Et enfin, le *squared poverty gap* qui évalue le degré d'inégalité des revenus au sein de la population pauvre.

Ceci étant on s'accorde sur le fait que « la pauvreté est un phénomène complexe, pluridimensionnel, ne pouvant être réduit à sa simple expression monétaire (c'est-à-dire à

un niveau insuffisant de ressources économiques pour vivre de façon décente) » (Benicourt 2001).

2.3. Les déterminants de la pauvreté

2.3.1. L'argumentaire du PNUD

Le PNUD (1999) identifie trois causes structurelles de la pauvreté qui sont :

- les dotations inégales en facteurs de production ;
- la gouvernance et la structure politique ;
- les inégalités en termes d'opportunités.

2.3.1.1. Les dotations inégales en facteurs de production

Les facteurs de production se scindent en trois types de capital : le capital physique, le capital financier et le capital social.

- En ce qui concerne le capital physique, le PNUD s'intéresse tout particulièrement, concernant notamment l'Afrique subsaharienne (fortement marquée par la pauvreté rurale), au droit foncier et à la répartition des terres en fonction de leur nature ou de leur qualité.

- En ce qui concerne le capital financier (les ressources financières), la pauvreté résulterait de « la difficulté d'accès et de la mauvaise distribution du crédit et de l'épargne. En effet, le crédit et l'épargne constituent des ressources essentielles pour les pauvres, leur permettant ainsi de saisir les occasions offertes par le marché » (PNUD, 1999).

- Concernant le capital social (notamment la santé et l'éducation), le PNUD évoque la problématique de l'exclusion, en soulignant que « l'aptitude des individus à tisser des liens constitue une autre forme de ressource de première importance, un capital social dont les manifestations premières se retrouvent dans la famille et la collectivité » (PNUD, 1999).

Le PNUD propose ainsi, concernant cette première cause de la pauvreté (les facteurs de production), nonobstant la question de la réforme agraire, de raisonner en termes de « manques de droits d'accès à ». Il n'est pas question de porter atteinte à la structure de la propriété des actifs, mais d'accroître leur accessibilité aux populations pauvres.

2.3.1.2. La gouvernance et la structure politique

La gouvernance et la structure politique, qui constitue la deuxième cause structurelle, renvoie aux systèmes politiques des pays, aux « déficits en matière de gouvernance et d'habilitation de la population » (PNUD, 1999). Pour le PNUD, cette notion de gouvernance est un élément central de la stratégie de lutte contre la pauvreté. À la source de la pauvreté, il y aurait des systèmes législatifs et institutionnels particuliers qui entraveraient la prise en compte des intérêts des pauvres dans les processus de décision (leur participation). Par conséquent, pour le PNUD, « il est essentiel de déterminer dans quelle mesure le cadre institutionnel et législatif n'est pas lui-même responsable de la production ou de l'aggravation de la pauvreté [...]. Des politiques efficaces doivent impérativement prendre en compte la promotion d'une large participation politique, l'obligation de rendre des comptes, la transparence de l'action des pouvoirs publics et la prise en compte des aspirations des groupes défavorisés » (PNUD, 1999).

2.3.1.3. Les inégalités en termes d'opportunités

Les inégalités, en termes d'opportunités, qui sont la troisième cause structurelle, résident dans ce que le PNUD appelle « l'inégalité d'accès aux opportunités de sortir de la pauvreté » (PNUD, 1999). Ce qui signifie l'inégalité d'accès aux services sociaux essentiels (santé primaire, éducation de base, eau potable) et aux opportunités économiques (qui recouvrent le

microfinancement et l'accès au marché). D'où l'importance pour le PNUD, d'étudier dans cette perspective les « déséquilibres des prix proposés pour les biens et services produits par les pauvres, des opportunités d'accès à l'emploi, d'accès aux infrastructures (les régions pauvres le seraient parce qu'enclavées) et des inégalités d'accès au logement, à l'habitat ». (PNUD, 1999).

2.3.2. L'argumentaire de la Banque Mondiale

Pour la Banque mondiale (2000), à l'instar du PNUD, trois causes de la pauvreté sont identifiées qui sont :

- Le manque de revenus et d'actifs pour réaliser des besoins de base (l'alimentation, le logement, l'habillement, et des niveaux acceptables de santé et d'éducation) ;

- La déficience dans la gouvernance qui donne « la sensation d'être sans paroles et sans pouvoir dans les institutions de l'État et de la société » ;

- La vulnérabilité aux chocs défavorables, liée à l'inaptitude de pouvoir les gérer ou d'y faire face.

2.3.2.1. Le manque de revenus et d'actifs

La première cause invoquée par la Banque mondiale a trait donc au manque d'actifs (*assets*), comme c'est le cas pour le PNUD. Il s'agit de ressources de plusieurs types : ressources humaines, des ressources naturelles (terre), les ressources physiques (infrastructures), les ressources financières (épargne et accès au crédit), et les ressources sociales (réseaux de contacts et d'obligations réciproques).

La Banque mondiale base son analyse sur le faible rendement des actifs des pauvres, et non sur leur quantité. Comme c'est le cas pour le PNUD, elle n'aborde pas explicitement la question de la redistribution des actifs. La pauvreté dépend donc selon cette institution de « l'accès aux marchés, ainsi que de l'ensemble des influences

globales, nationales et locales sur les rendements dans ces marchés. Toutefois, les rendements ne relèvent pas seulement du comportement des marchés, mais également de la performance des institutions de l'État et de la société » (B.M., 2000). Ce qui est nouveau pour la Banque Mondiale c'est le fait d'admettre qu'il existe, en plus des explications économiques, des facteurs politiques, institutionnels et législatifs. La question ne serait pas donc pas tant, celle d'un niveau insuffisant de ressources, mais celle du comportement des marchés et du fonctionnement des institutions publiques.

2.3.2.2. La déficience dans la gouvernance

La deuxième cause de la pauvreté relèverait ainsi d'une déficience dans la gouvernance A l'instar du PNUD, la Banque considère qu'une gouvernance solide est fondamentale : « La croissance – et son efficacité dans la réduction de la pauvreté – dépend également d'une gouvernance saine et stable. » (B.M., 2000).

Le fonctionnement des institutions publiques est devenu ainsi, une préoccupation centrale pour la banque mondiale qui met désormais l'accent sur les « abus » de pouvoir qui « entravent les possibilités des pauvres de saisir les nouvelles opportunités économiques ou bien les empêchent d'entreprendre des actions hors de leur zone de sécurité immédiate. Les menaces physiques ou le pouvoir bureaucratique arbitraire rendent difficile tout investissement dans les affaires publiques, ainsi que toute prise de parole visant à faire connaître et à faire prendre en compte leurs intérêts. Et des institutions irresponsables et non réactives sont parmi les causes du progrès relativement lent en matière d'expansion des actifs des personnes pauvres » (B. M, 2000).

Comme le souligne Benicourt, (2001), le « manque d'actifs », précédemment évoqué, serait ainsi la résultante du comportement et de la nature des institutions de l'État. « Le fonctionnement des institutions publiques, qui ne sont alors ni « comptables » (elles ne rendent pas de comptes au public) ni « réactives » face aux

attentes des pauvres, constitue par conséquent une des causes de la pauvreté. Les structures publiques sont présentées à la fois comme responsables du faible niveau des actifs des pauvres, et comme une entrave au fonctionnement des « marchés » qui permettraient aux pauvres de saisir « les opportunités économiques » et de sortir de leur condition sociale. »

2.3.2.3. La vulnérabilité aux chocs défavorables

La troisième cause de la pauvreté serait la « vulnérabilité », qui signifie l'état d'insécurité constant des pauvres, les empêchant de faire face aux « chocs économiques » ou aux risques de la vie quotidienne. La Banque affirme en effet « qu'un faible niveau d'actifs physiques, naturels et financiers rend les personnes pauvres particulièrement vulnérables aux chocs négatifs » (B.M, 2000)

En définitive, la Banque mondiale comme le PNUD admettent que la cause essentielle de la pauvreté est d'ordre politique. « La structure et le fonctionnement des institutions publiques seraient un frein fondamental à son éradication ou, du moins, à sa réduction » (Benicourt, 2001).

3. L'état de la pauvreté en Afrique

3.1. Remarques d'ordre méthodologiques et statistiques

Les statistiques concernant la mesure de la pauvreté sont assez complexes et posent beaucoup de problèmes pour leur élaboration, c'est ce qui explique sans doute leurs indisponibilités dans beaucoup de pays non outillés suffisamment pour leurs élaborations et leurs traitements, comme c'est le cas de nombreux pays africains où le problème de la disponibilité de ses statistiques est récurrent, et ne semble pas trouver de solution. On souligne très souvent la fréquence irrégulière des enquêtes et des recensements, les différences en termes de groupes d'âge des sujets étudiés, de définitions et de méthodes de production des indicateurs utilisés, même si, comme l'a souligné le rapport OMD 2014 de la Commission Économique pour

l'Afrique des Nations Unies, les pays d'Afrique ont résolument entrepris, avec l'appui des organisations internationales, des démarches louables pour rassembler des données leur permettant d'assurer le suivi de leur progression dans la réalisation des OMD.

Une autre question d'une tout autre importance se pose aussi nonobstant donc la disponibilité des données statistiques. Il s'agit de la question de leur fiabilité. « Ce que l'on mesure a une incidence sur ce que l'on fait ; or, si les mesures sont défectueuses, les décisions peuvent être inadaptées. Les indicateurs statistiques sont, par conséquent, très importants pour concevoir et évaluer les politiques visant à assurer le progrès des sociétés » (Stiglitz et al, 2008).

La qualité inégale des données, les systèmes nationaux d'informations ayant des degrés de défaillance graves, les échantillonnages très souvent approximatifs, entraînent des problèmes de mesure et rendent peu crédible les comparaisons entre nations et, à plus forte raison, leur classement dans une échelle de réalisation des objectifs.

C'est ce qui explique que le recours aux sources statistiques des institutions internationales tient principalement au fait que celles-ci recueillent et fournissent des données assez crédibles et comparables à travers l'Afrique

3.2. La réalisation des OMD en Afrique

Commençons par voir l'état des réalisations des OMD en Afrique à l'échéance 2015 avant de voir plus particulièrement ce qui en résulte pour la pauvreté.

Selon les derniers bilans, on remarque clairement que malgré les progrès enregistrés (rapports du PNUD 2013 et 2014), la plupart des pays africains n'ont pas réalisé tous les OMD. Les performances diffèrent toutefois d'une région à une autre, et à l'intérieur d'une région des fortes disparités apparaissent entre pays. La plupart des sous-régions de l'Afrique (excepté l'Afrique du Nord) sont considérées comme étant à la traîne dans la course aux OMD même si dans certains cas

les performances de l'Afrique dépassent celles des régions telles que l'Asie du Sud-Est, l'Amérique Latine et les Caraïbes ou l'Asie de l'Ouest, en se concentrant exclusivement sur les écarts entre les niveaux

actuels de performance et celui des cibles 2015 à atteindre (Commission Economique pour l'Afrique, 2014).

Synthèse des performances de l'Afrique en matière d'OMD, 2013

Objectif	Situation	Pays les plus performants, cibles et indicateurs sélectionnés
<i>Objectif 1</i> : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	En retard	<i>Cible 1A</i> : Egypte, Gabon, Guinée, Maroc, Tunisie <i>Cible 1B</i> : Burkina Faso, Ethiopie, Togo, Zimbabwe <i>Cible 1C</i> : Algérie, Bénin, Egypte, Ghana, Guinée Bissau, Mali, Afrique du Sud, Tunisie.
<i>Objectif 2</i> : Assurer l'éducation primaire pour tous	En bonne voie	<i>Indicateur 2.1</i> : Algérie, Egypte, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe. <i>Indicateur 2.2</i> : Maroc, Ghana, Tanzanie, Zambie
<i>Objectif 3</i> : Promouvoir l'égalité des sexes et l'automatisation des femmes	En bonne voie	<i>Indicateur 3.1</i> : Gambie, Ghana, Maurice, Rwanda, Sao tomé-et-Principe <i>Indicateur 3.2</i> : Botswana, Éthiopie, Afrique du Sud <i>Indicateur 3.3</i> : Angola, Mozambique, Rwanda, Seychelles Afrique du Sud.
<i>Objectif 4</i> : Réduire la mortalité infantile	En retard	<i>Indicateurs 4.1 et 4.2</i> : Égypte, Libéria, Libye, Malawi, Rwanda, Seychelles, Tunisie
<i>Objectif 5</i> : Améliorer la santé maternelle	En retard	<i>Cible 5A</i> : Guinée équatoriale, Égypte, Érythrée, Libye, Maurice, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tunisie <i>Cible 5B</i> : Égypte, Ghana, Guinée-Bissau, Rwanda, Afrique du Sud, Swaziland
<i>Objectif 6</i> : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	En bonne voie	<i>Cible 6A</i> : Côte d'Ivoire, Namibie, Zimbabwe Afrique du Sud, <i>Cible 6B</i> : Botswana, Comores, Namibie, Rwanda <i>Cible 6C</i> : Algérie, Cap-Vert, Égypte, Libye, Maurice, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Tunisie
<i>Objectif 7</i> : Assurer un environnement durable	En retard	<i>Cible 7A</i> : Égypte, Gabon, Maroc, Nigéria <i>Cible 7C</i> : Algérie, Botswana, Burkina Faso, Comores, Égypte, Éthiopie, Libye, Mali, Maurice, Namibie, Swaziland
<i>Objectif 8</i> : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	En retard	<i>Cible 8F</i> : Kenya, Libye, Rwanda, Seychelles, Soudan, Ouganda, Zambie

Source : Rapport OMD_PNUD 2013

Plusieurs objectifs n'ont pas été atteints en Afrique subsaharienne, pour de multiples raisons, liées entre autres à la croissance démographique, aux conflits voire de la baisse de l'APD. Ils ont été globalement atteints pour OMD1 en termes de baisse de la pauvreté absolue, OMD2 de scolarisation primaire, OMD3 d'équité par genre de la scolarisation, OMD6 de lutte contre le sida, la tuberculose, le paludisme, et de partenariat pour le développement OMD8. Ils ont été dépassés pour l'accès à l'eau potable (baisse de 50% du non-accès), de la population exclue des quartiers insalubres (200 millions

contre 100 millions comme objectifs). Mais ils ont été inférieurs en termes de baisse de la mortalité maternelle OMD5 (la moitié contre $\frac{3}{4}$ pour les objectifs) et de mortalité infantile OMD4 (baisse d' $\frac{1}{3}$ contre $\frac{3}{4}$ au niveau des objectifs), et de viabilité de l'environnement (OMD7).

3.3. La situation contrastée de la pauvreté (L'objectif 1 (OMD1))

L'objectif 1 (OMD1) du millénaire pour le développement visant à réduire la pauvreté, créer des emplois et promouvoir la

sécurité alimentaire (OMD1) ne constitue pas seulement un objectif en soi, mais aussi un moyen d'accélérer les progrès vers la réalisation des autres OMD du fait de l'impact positif par cascade qu'une réduction de la pauvreté aurait sur l'ensemble des OMD.

Pour le suivi de l'OMD1, trois cibles sont retenues :

- Cible 1A: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1.25 dollar par jour.

- Cible 1B: Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif.

- Cible 1C: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

3.3.1. La pauvreté monétaire

On peut observer que les taux de pauvreté en Afrique ont connu une tendance à la baisse au cours de la période considérée. Cette tendance positive du taux de réduction de la pauvreté s'explique par une croissance rapide depuis dix ans, et la mise en œuvre de programmes de protection sociale dans certains pays.

La proportion des travailleurs gagnant moins de 1,25 dollar US par jour a diminué en Afrique, l'Afrique du Nord étant la région où cette baisse a été la plus prononcée. Dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, la proportion des travailleurs pauvres en pourcentage de l'ensemble des travailleurs a régressé, passant de 55,8 à 39,2 pour cent entre 2000 et 2013. En Afrique du Nord, cette proportion a décliné de 6,9 pour cent à environ 3,0 pour cent pendant la même période. Les disparités sous-régionales s'expliquent par les taux élevés de travail informel et la précarité de l'emploi dans les régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest par rapport à la situation en Afrique

du Nord. De fait, la proportion des travailleurs affectés à des emplois vulnérables en Afrique du Nord était de 35 pour cent en 2013, comparée à 77,6 pour cent dans le groupe des autres régions africaines. Les femmes sont plus susceptibles d'occuper ce type d'emploi que les hommes. En 2013, environ 85 pour cent de femmes, contre 70,5 pour cent d'hommes, avaient des emplois précaires dans le groupe des régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest. (Rapport Africain sur les OMD, 2014)

Pour autant, la réduction de la pauvreté reste inférieure d'environ 20,25 points de pourcentage de l'objectif de réduire de moitié la pauvreté en 2015.

Comme le note le Rapport Africain sur les OMD 2014, les progrès enregistrés dans le domaine de la réduction de la pauvreté sont insuffisants. Le manque d'inclusion de la croissance économique et la faible élasticité de la pauvreté par rapport à l'inégalité sont des facteurs majeurs qui expliquent les progrès timides notés sur ces objectifs. Par ailleurs, les progrès enregistrés jusqu'ici sont encore fragiles et vulnérables aux revirements du fait des capacités insuffisantes des pays à répondre de manière adéquate aux chocs de divers ordres, ainsi que des systèmes de protection sociale inadéquats et mal financés.

Depuis le milieu des années 2000, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Afrique a été élevée, avec des taux avoisinant les 5% et bien supérieure à la moyenne mondiale de 3% par an (BAfD, OCDE, PNUD, 2014). Le taux de croissance élevé sur le continent cache néanmoins des variations significatives à travers les sous-régions et les différentes catégories de pays telles que les pays riches en ressources, ceux dépourvus de littoral, les États fragiles, les pays à faibles revenus (PFR) et les pays à revenus intermédiaires (PRI). Si l'agriculture et les services ont été les principaux moteurs de la croissance, les activités pétrolières et minières dans les pays riches en ressources ont baissé suite à la chute des prix des matières premières, notamment le pétrole

brut. Si la production manufacturière a augmenté dans certains pays, elle a décliné dans la plupart des cas ou est restée trop faible pour stimuler la croissance. Il est important de noter que la transformation économique structurelle en Afrique ne s'appuie pas sur le secteur industriel. Les facteurs de production se sont éloignés de l'agriculture pour aller vers les services et non vers l'industrie manufacturière. La valeur ajoutée dans le secteur manufacturier est passée de 14 à 10.

Ce processus de croissance n'a été ni inclusif ni équitable. Il n'a pas été assez transformateur non plus pour pouvoir répondre aux défis créés par les chocs économiques internes et externes, les taux de chômage élevés, une urbanisation rapide et l'évolution démographique largement caractérisée par une explosion de la jeunesse.

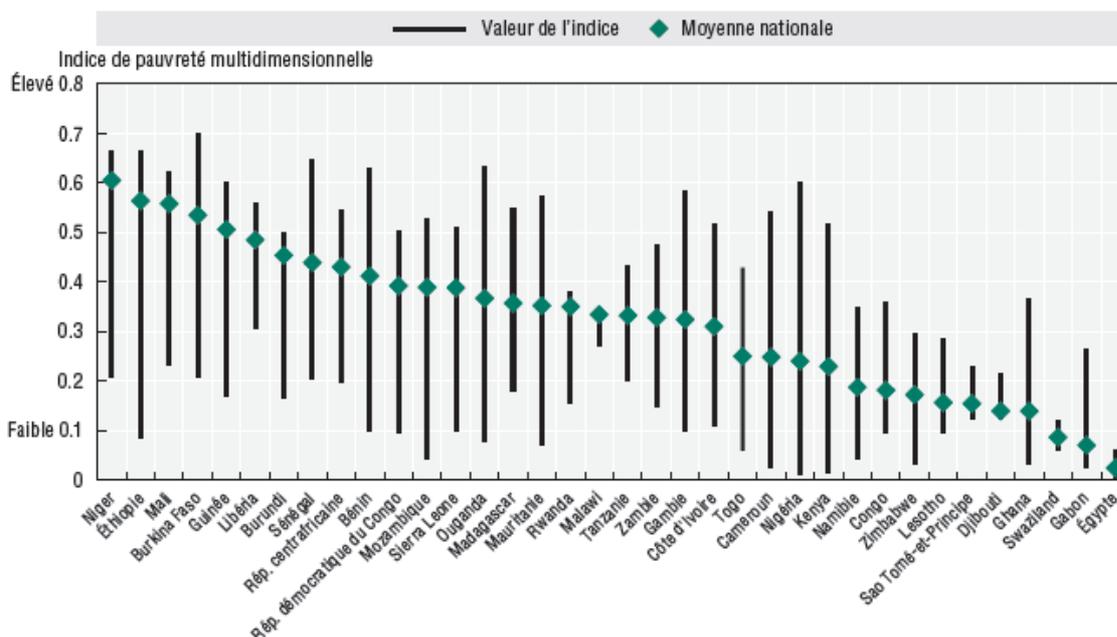
Ce qui explique le fait que malgré une croissance appréciable au cours de la dernière décennie les pays africains ne sont pas parvenus à réduire substantiellement la pauvreté et les inégalités, la chute du taux de pauvreté (pourcentage de personnes vivant

avec moins de \$1,25 par jour) a été relativement faible, de 56.5 pour cent en 1990 à 48.5 pour cent en 2010 (Rapport Africain sur les OMD, 2014). Ceci étant, considérons d'autres indices caractéristiques

3.3.2. L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)

L'ampleur de la pauvreté des ménages peut être mesurée au niveau sous-national par l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), une mesure composite du taux de pauvreté et de l'intensité de la pauvreté qui comprend dix indicateurs (accès à l'électricité, eau potable et assainissement, notamment) : des niveaux plus élevés de l'IPM correspondent à des niveaux plus élevés de privations. L'analyse de ses valeurs dans 36 pays africains fait non seulement apparaître les différences marquées entre les régions où se situe la capitale du pays et les autres, mais aussi l'écart régional plus ample dans les pays plus pauvres tels que l'Éthiopie, le Mali et le Niger.

Valeurs extrêmes et moyennes de l'indice de pauvreté multidimensionnelle dans 36 pays d'Afrique, 2005-12



Note : L'indice de pauvreté multidimensionnelle va de 0, valeur la plus faible, à 1, la plus élevée.
 Source : Alkire, S., A. Conconi et S. Seth (2014) : "Multidimensional Poverty Index 2014: Brief Methodological Note and Results", Oxford University, www.ophi.org.uk/wp-

La valeur de l'IPM illustre en outre les disparités dans nombre de pays du continent, entre zones côtières et enclavées, à 0.23 et 0.43 respectivement. Dans les 365 régions de 36 pays d'Afrique, les zones enclavées affichent un taux de pauvreté multidimensionnelle et une intensité de la pauvreté plus élevés que pour les zones côtières. La différence est statistiquement significative à moins de 1 %. L'IPM indique que 86 % des personnes « multidimensionnellement » pauvres (252 millions de personnes) vivent dans des zones sans accès au littoral et seulement 4 % (41 millions) vivent sur les côtes. (BAfD, OCDE, PNUD, 2015)

3.3.3. Les caractéristiques de la pauvreté

La pauvreté en Afrique présente trois caractéristiques majeures :

- elle prédomine en milieu rural ;
- elle frappe surtout les femmes et ;
- elle est liée au caractère très souvent informel des activités économiques.

En Afrique, seuls 25 % des jeunes hommes et 12 % des jeunes femmes trouvent un emploi salarié avant l'âge de 30 ans (BAD, 2012). BAD (Banque africaine de développement). 2012. Perspectives économiques en Afrique 2012: Promouvoir l'emploi des jeunes Abidjan (Côte d'Ivoire).

Les emplois étant peu nombreux dans les secteurs formel et manufacturier, les villes africaines sont dominées par l'économie informelle. Soixante et un pour cent des hommes et 74 % des femmes travaillant dans les secteurs non agricoles sont employés de façon informelle, la majeure partie (60 %) étant constituée de femmes installées à leur propre compte (Vanek et al., 2014).

3.3.3.1. Prédominance de la pauvreté rurale

La pauvreté multidimensionnelle est nettement plus marquée dans les campagnes que dans les zones urbaines, même si cette relation décroît à mesure que le développement d'un pays progresse. D'après les données comparables sur la pauvreté urbaine et rurale pour 42 pays africains : il en

ressort un IPM agrégé moyen de 0.11 en zone urbaine, contre 0.39 en milieu rural, où vivent 74 % des pauvres. La résorption de ces inégalités s'inscrit dans le contexte de la transformation structurelle, étant donné que l'écart entre zones urbaines et rurales se réduit avec la progression de la diversification, la hausse de la productivité et l'amélioration du niveau de vie dans les campagnes. Les plus diversifiés des pays africains, tels que l'Afrique du Sud, l'Égypte et la Tunisie, enregistrent un important recul des disparités entre zones rurales et urbaines (BAfD, OCDE, PNUD, 2015).

L'état déplorable des infrastructures rurales, l'absence de moyens de subsistance et d'emplois pour les jeunes, l'accès limité à un enseignement de qualité et la pratique répandue du travail des enfants sont autant de vecteurs de la pauvreté dans les zones rurales, même si la pauvreté urbaine est aussi significativement étendue dans beaucoup de pays aussi à l'instar de l'Afrique du Sud et du Nigéria.

3.3.3.2. La féminisation de la pauvreté

La féminisation de la pauvreté est une autre caractéristique de la pauvreté, notamment en Égypte, au Cameroun, au Maroc, au Kenya, au Cap-Vert, en Afrique du Sud, en Guinée et à Madagascar. Les femmes ont souvent de faibles niveaux de rémunération et travaillent dans de mauvaises conditions. Elles n'ont qu'un accès limité à des moyens de production tels que des terres. Leur faible niveau d'instruction réduit également leurs accès à des emplois décents et bien rémunérés. (BAfD, OCDE, PNUD, 2015)

3.3.3.3. La pauvreté spatiale

La pauvreté est inégalement répartie dans l'espace. Des facteurs économiques, environnementaux, sociaux et politiques peuvent enfermer des régions défavorisées dans des « trappes à pauvreté de nature spatiale » (Verschuur et Reysoo, 2003). Cela semble particulièrement vrai en Afrique : alors que la rareté des données empêche une

analyse systématique des déterminants de l'inégalité sur le continent.

D'une manière générale, Le « développement humain » d'une région est d'autant plus faible que celle-ci est plus rurale. Cette proposition est étayée sur le cas du Sénégal (Camara, 2002), mais aussi de l'Algérie (Hammouda, 2012), en comparant les indicateurs régionaux de développement humain avec les pourcentages de population rurale de chaque région.

Il a été observé donc une corrélation inversement proportionnelle entre les variations régionales de l'IDH et le caractère rural des régions. L'analyse régionale confirme donc bien que le fléau de la pauvreté apparaît comme un phénomène plus rural qu'urbain au Sénégal, en Algérie, comme dans de nombreux autres pays africains.

Pour résumer ces principales caractéristiques, on peut dire que la pauvreté a un double caractère : horizontal et vertical, ce qui rend son traitement fortement dépendant des définitions et des concepts utilisés. Pauvreté absolue, relative, humaine ou monétaire, autant de définitions qui renvoient à des instruments de lutte contre la pauvreté différenciée et avec des champs d'intervention plus ou moins vastes pouvant se traduire par des politiques sociales catégorielles (chômeurs, personnes âgées, handicapés) spatiales (poches de pauvreté, régions défavorisées...) ou globales (stratégie de développement du pays considéré comme pauvre).

4. Considérations pour une politique rénovée de croissance et d'équité

Sans vouloir reprendre les innombrables recommandations, émises autant les institutions internationales en charge du développement dans le monde (Banque Mondiale, PNUD, FMI, OCDE ...), ainsi que les chercheurs, nous considérons deux aspects fondamentaux qui regroupent, recourent et synthétisent les éléments essentiels de la problématique de lutte contre la pauvreté et les inégalités en Afrique.

4.1. Assurer une croissance économique endogène et une redistribution des richesses

On s'accorde à reconnaître que les questions de pauvreté et d'inégalités qui sont liées directement ou indirectement sont des questions structurelles qui ne peuvent trouver de solution que dans le cadre d'une stratégie de développement fondée sur une croissance économique endogène et une redistribution équitable des richesses.

Comment soutenir une croissance (réelle, endogène) de plus de 5% l'an (taux considéré comme nécessaire pour maintenir un rythme de création d'emploi compatible avec la demande) et quel progrès de productivité les économies africaines doivent-elle réaliser pour atteindre les objectifs d'emploi productifs et de création de valeur ajoutée (richesse) pour assurer la couverture des besoins sociaux (santé, éducation.) des populations et notamment des plus démunis (éradication de la pauvreté) ? Tout le problème consiste à apporter des réponses rationnelles et stratégiques à ce questionnement. L'effort devrait porter, pour l'essentiel, sur une « endogénéisation » de la croissance, de ses facteurs et de sa régulation.

Ce qui ne semble ne guère être le cas en l'absence de réformes audacieuses qui remettent en cause les modes de gouvernance qui ont consacré des privilèges intolérables et qui semblent irréformables à ce jour. (Boutaleb, 2015)

Si le modèle de croissance macroéconomique demeure, certes, le premier facteur qui conditionne le volume de richesse produite, il n'en demeure pas moins que les politiques sociales initiées par les pouvoirs publics constituent non pas des alternatives, mais des politiques complémentaires, palliatives, importantes surtout lorsque la croissance économique ne génère pas autant d'emploi qu'il en faudrait pour absorber la demande d'emploi et éponger la chômage comme c'est le cas de nombreux pays africains.

Le mode d'allocation des ressources ne cesse d'interpeller ainsi les observateurs sur cette question cruciale qui fonde l'essence d'une économie de marché efficiente

4.2. Garantir une redistribution équitable des richesses

La redistribution met en œuvre des transferts financiers ou fournit gratuitement certains biens à la population, et ce, pour des motifs d'équité. Les missions de service public peuvent ainsi se traduire par des obligations de non-exclusion des plus défavorisés, ou d'égalité d'accès aux services fournis par l'État.

Beaucoup d'auteurs s'accordent sur le fait que la richesse en Afrique est « concentrée entre les mains d'un groupe social par rapport aux autres groupes sociaux qui participent à la richesse nationale » Stiglitz (2006), que l'écart entre les bas et les hauts salaires s'est énormément élargi. Une grosse partie de la population se trouve « exclue de cette redistribution ». Les analyses récentes de Stiglitz (2006) ont bien montré que la répartition des richesses dans certains pays en voie de développement n'est pas déterminée par des arbitrages minutieux entre égalité et efficacité. Selon cet auteur, « Elle n'est pas définie en vertu des principes de la justice sociale ; elle résulte de la force brute. La richesse donne du pouvoir, et ce pouvoir permet à la classe dominante de garder la richesse. ». Ainsi, nous nous trouvons au cœur du paradigme des institutions. Il s'agit donc d'un véritable problème de redistribution qui se pose, et par conséquent d'injustice à corriger.

Le partage des richesses pour réduire les inégalités sociales et l'exclusion dans nos pays africains ne signifie pas le partage juste des ressources disponibles (notamment la rente minière ou hydrocarbures, dans de nombreux pays), ce qui est un non-sens en soi. Il signifie plutôt le partage des voies d'accès à la production des richesses que sont le travail productif, l'instruction, la qualification et il dépend fortement de l'existence de règles opposables à tous pour

la constitution de la richesse. Il signifie également la participation et l'implication des acteurs sociaux dans les actions de développement économique et social aux différents stades de leur mise en œuvre.

Conclusion

Pour conclure cette contribution, laquelle n'est guère exhaustive dans la mesure où nous n'avons pas abordé tous les contours de cette problématique, nous pouvons affirmer et confirmer, comme nous l'avons souligné dans des travaux antérieurs (Boutaleb, 2005) que l'éradication de la pauvreté et le développement socio-économique généralisé relèveraient d'une réappréhension radicale des modalités qui président à l'élaboration des politiques de croissance et de développement et des politiques de redistribution des fruits de cette croissance. Ce qui ne peut se réaliser que dans le cadre d'un état de droit, légitime. Le développement a « impérativement besoin de gouvernements responsables, intègres et légitimes. En effet, une économie ne peut fonctionner sans un État fort avec des lois et des règles qu'il est capable de faire appliquer » (Berthelot, 1999).

Nous considérons et c'était là notre hypothèse de base, qu'au-delà de toute explication technique, la pauvreté constatée dans de nombreux pays africains, sa perpétuation et son approfondissement relèvent du mode de gouvernance totalement altéré et des systèmes rentiers instituant des privilèges occultes, la corruption, et l'injustice sociale.

Il faut dire que cette problématique n'est pas nouvelle et qu'elle semble avoir été bien perçue par nos ancêtres (El Maqrizi, 1364-1442), en l'occurrence, qui, analysant le phénomène récurrent des famines dans l'Égypte du XIV^{ème} siècle, conclut ainsi « que les famines ne sont pas le résultat d'un désordre naturel, mais d'une mauvaise gouvernance... ou du despotisme des gouvernements... qui par les pressions fiscales, les dépossession et les inégalités d'accès aux ressources naturelles prive les paysans de toutes réserves et subsistance pour

faire face aux calamites naturelles ».(Omar Bessaoud, 2011).

Comme le rappelle et le souligne aussi la plaquette introductive à la conférence sur le thème « Lutter contre la pauvreté et les inégalités dans le Programme de développement pour l'après-2015 » Tel que décliné dans l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et la Position Africaine Commune pour l'après 2015 sur les Objectifs du Développement Durable (ODD), la vision panafricaine est celle d' "une Afrique intégrée, prospère et paisible, dont l'aspiration à l'émergence est conduite par ses propres citoyens et qui, par la même occasion, incarne une force dynamique sur la scène mondiale."

Références bibliographiques

- Alkire S et Vaz A (2016), « *Pauvreté multidimensionnelle en Afrique* », Technical Report, Oxford Department of International Development.
- BAfD, OCDE, PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique*
- Bahri, A (2003), « *Sur la définition de la pauvreté* », African Population Studies Supplement A to vol 19/Etude de la population africaine Supplément A du vol. 19
- Benicourt, E. (2001), « *La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale* », *Etudes rurales*, 159-160 p. 35-54
- Berthelot Y. : cité dans H.Bartoli (1999), « *Repenser le Développement* », Economica (UNESCO) Paris.
- Bertin, A. (2007), « *Pauvreté monétaire, pauvreté non monétaire, une analyse des interactions appliquée à la guinée* » Thèse de Doctorat en Sciences Économiques, Université Montesquieu-Bordeaux IV
- Bessaoud, O. (2011), « *La durabilité des agricultures nord-africaines ou l'indispensable révision des politiques agricoles et rurales* », Colloque tenu au Centre Universitaire Khenchela (Algérie), les 6 et 7 décembre
- B.M. (1990) *Rapport sur « le développement dans le monde : la pauvreté »*, Washington.
- B.M. (2000), « *Rapport sur le développement dans le monde, combattre la pauvreté* »
- Booth, C. (1887), Condition and Occupations of People of East London and Hackney, Journal of The Royal Statistical Society, vol.51, n°2, p. 276-339.
- Boutaleb, K. (2015), « *Les politiques d'emploi des jeunes en Afrique : l'expérience Algérienne* », CODESRIA, conférence sur « Le chômage des jeunes en Afrique », Harare (Zimbabwe), February 26-27,
- Boutaleb, K. (2011), « *Problématique du développement et réforme de l'État en Afrique : analyse du cas de l'Algérie* », Divide Africa Institute of South Africa in Pretoria (2011) Editor : Hamdy A. Hassan
- Camara A M (2002), « *Dimensions régionales de la pauvreté au Sénégal* », Belgeo (Revue belge de géographie) 1 - 2002
- CEA : Rapport OMD (2014), « *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* », Adis Abeba,
- Gillie A, (1996), « The origin of the poverty line », *Economic History Review*, XLIX Vol.4, pp.715-730
- Hammouda N.-E. (2012), « *Estimation des indicateurs de développement humain au niveau infranational : essai d'estimation à partir des données du recensement algérien de la population et de l'habitat de 2008* », les cahiers du cread N° 102, pp 9-32
- Laderchi, C.R., Saith, R. and Stewart, F. (2003) « *Does it Matter that We Don't Agree on the Definition of*

- Poverty? A Comparison of Four Approaches* », QEH Working Paper 107, Queen Elizabeth House, Oxford
- Nabassaga A. et T. (2015), *Why is inequality high in Africa? Banque africaine de développement, Abidjan*, cité dans Rapport Africain sur les OMD, p.21
- PNUD (2006), « *Rapport mondial sur le développement humain* », *Economica*, Paris,
- PNUD (2000), « *Rapport sur la pauvreté 2000 : Vaincre la pauvreté humaine* », *Economica*, Paris
- PNUD (1999), « *La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne* », *Economica*, Paris
- PNUD (1997), « *Rapport mondial sur le développement humain* », *Economica*, Paris
- Rowntree, S. (1901), « *Poverty: A Study of a Town Life* », Londres: MacMillan.
- Sen A.K. (1999), « *L'économie est une science morale* », Paris, La Découverte
- Sen, A.K (1983), « *Poor relatively speaking* », *Oxford Economic Papers*, vol.35, n°2, p. 153-169
- Stiglitz J. E., Sen A., Fitoussi J. P. (2008), « *la mesure des performances économiques et du progrès social* », Rapport de la Commission, IEP, Paris
- Stiglitz J. E. (2006), « *Un autre monde : contre le fanatisme du marché* », Fayard,
- Thorbecke, E. (2005), « *Multi-Dimensional Poverty: Conceptual and Measurement Issues* », International conference The Many Dimensions of Poverty, PNUD, 29-31 Août, Brasilia, 30 p
- Townsend, P. (2006), « *What is Poverty?* » An Historical Perspective, Poverty in Focus, International Poverty Centre. United Nations Development Program. Décembre,
- Vanek, J., M. Chen, F. Carré, J. Heintz et R. Hussmanns. (2014), « *Statistics on the Informal Economy: Definitions, Regional Estimates and Challenges* ». Document de travail WIEGO 2. Cambridge, MA
- Verschuur, C et Reysoo, F. (2003), « *Genre mondialisation et pauvreté* », Cahiers genre et développement, No.3.Genève-Paris